



BULLETIN MUNICIPAL



Été 2022

Mairie 05 46 84 81 01

mairie@stnazairesurcharente.fr

Ouverture au public : de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi sauf le jeudi. De 14h00 à 18h00 le mardi, de 14h00 à 17h00 le vendredi.

Agence Postale 05 46 84 81 72

espacemultiservices@stnazairesurcharente.fr

Ouverture au public : de 9h00 à 12h30 du lundi au vendredi. De 9h00 à 12h00 le samedi.

Bibliothèque 05 46 84 81 72

bibliotheque@stnazairesurcharente.fr

Ouverture au public : de 15h00 à 18h00 le mardi. De 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le mercredi. De 14h00 à 18h00 le vendredi. De 10h00 à 12h00 le samedi.

Déchetterie 06 77 73 80 26

dechetterie@agglo-rochefortocean.fr

Ouverture au public : de 8h00 à 12h00 du lundi au samedi. De 14h00 à 18h00 le vendredi et le samedi.

CARO 05 46 82 17 80

www.agglo-rochefortocean.fr

Sous - Préfecture 05 46 87 08 08

sp-rochefort@charente-maritime.gouv.fr

Préfecture 05 46 27 43 00

Pour toute démarche : www.service-public.fr

www.demarches.interieur.gouv.fr

Pour toute autre question :

prefecture@charente-maritime.gouv.fr

Numéros d'urgence

Samu : 15 - **Gendarmerie** : 17 - **Pompiers** : 18

Samu social : 115 - **Allo service public** : 39 39

Centre antipoison de Bordeaux : 05 56 96 40 80

Appel d'urgence européen : 112

Si vous ne pouvez pas parler (danger, handicap)

114 par sms ou fax



3 Le mot du Maire

4 La vie sociale - La vie pratique

5 La vie municipale Synthèse des séances du Conseil Municipal

6 La vie municipale Synthèse des séances du Conseil Municipal

7 La vie municipale Synthèse des séances du Conseil Municipal Le mot de l'opposition

8 Les finances : le budget principal

9 Les finances : le budget principal

10 L'habitat et la santé

Pages centrales à détacher : Plan de la commune et annonces de nos entreprises locales

11 La vie citoyenne

12 La vie citoyenne

13 La vie communale

14 L'école - La jeunesse

15 L'école - La jeunesse - Les 16-25 ans

16 La vie associative

17 La vie culturelle

18 La vie du village

19 La vie du village



RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :

Sylvain Gaurier, Maire

COMITE DE REDACTION :

Huguette Joly, Valérie Carteau, Marie-Louise Simonnet,
Philippe Martin, Pascal Gaudry

Tiré à 665 exemplaires - Distribué gratuitement
N° de dépôt légal 856

Estuaire Impression - St-Nazaire-sur-Charente - 06 24 53 62 12

LE MOT DU MAIRE



Chères Saint-Nazairiennes,
Chers Saint-Nazairiens,

En commençant à rédiger mon traditionnel mot du maire, je ne pouvais m'empêcher de penser au conflit qui affecte

notre continent, qui détruit des vies inutilement et plonge dans la misère et le désespoir des populations entières, uniquement pour satisfaire la folie de certains.

Loin de ce désastre, nous venons de vivre un exceptionnel printemps, ensoleillé et sec, et l'été qui débute sous le signe d'une forte sécheresse, nous rappelle que l'eau est une ressource essentielle qu'il nous appartient de consommer avec raison.

Soyons tous vigilants et économes.

Quant à notre village, il doit avancer, coûte que coûte, vers un avenir que je voudrais serein et productif.

À commencer par le long projet de restauration de notre église, lequel s'élaborant phase après phase, nous laisse entrevoir pour bientôt, je l'espère, son aboutissement.

Il y a un peu plus de deux ans, un appel aux dons fut organisé par la fondation DARTAGNANS.

L'argent récolté à cette occasion fut versé sur un compte spécifique et réservé exclusivement à la réhabilitation de notre église. Il attend l'apparition des premières factures pour être débloqué.

Dans le cadre de ce futur prometteur pour notre église, une association " Culture et Patrimoine à Saint-Nazaire-sur-Charente " vient d'être créée, avec pour projet de promouvoir et initier toute une vie culturelle en son sein, en parallèle avec sa traditionnelle vie culturelle.

Comme vous avez pu le constater, notre bibliothèque a changé de local en même temps qu'elle a changé de bibliothécaire. Elle occupe aujourd'hui les mêmes locaux que notre agence postale, et s'est même dotée d'un nouveau mobilier acheté d'occasion et à moindre coût à une commune bretonne.

Je remercie Martine Nuttin pour toutes les années passées au service de notre bibliothèque, et lui souhaite une merveilleuse retraite. Je souhaite la bienvenue à Sandrine Dumas, sa remplaçante.

Concernant notre école, toutes les classes sont maintenant équipées de tableaux numériques, tablettes et casques subventionnés à 50 et 70 %.



Après la mise en place au cours du dernier trimestre 2021 de détecteurs de CO2 dans les classes et le restaurant scolaire, et parce que nous étions une des premières communes rurales de Charente Maritime à en avoir fait bénéficier notre école, le Préfet, le Sous-Préfet, la Directrice Académique et notre conseiller départemental nous ont fait l'honneur de venir la visiter en janvier dernier.

Je dois également vous annoncer du nouveau pour nos petits élèves à la rentrée prochaine. Ils auront droit à des repas goûteux, variés et sains, cuisinés au cœur de notre restaurant scolaire grâce à des produits choisis avec soin et localement. Un responsable de la restauration et du personnel d'encadrement de la pause méridienne va, en effet, prochainement être recruté.

En mars dernier, puis début avril, nous avons préparé et voté notre nouveau budget 2022, placé comme il se doit sous le signe de la prudence, et avec une priorité : reconstituer un auto-financement qui nous fait défaut depuis ma prise de fonction, en 2020.

Notre voirie mérite infiniment d'être améliorée par endroits, j'en ai parfaitement conscience, mais nos moyens financiers impactés par l'inflation actuelle ne nous permettent pas d'intervenir partout où nous le voudrions.

Peut-être avez-vous emprunté récemment la passerelle conduisant à notre Fontaine de Lupin. Après plusieurs mois de fermeture, des travaux provisoires ont permis de la réouvrir, mais un projet plus global pour la requalification de ce site doit être lancé, en collaboration avec la CARO et la commune de Port des Barques. À ce propos, je remercie son maire, Madame Lydie Demené, d'avoir accepté de renouveler la coopération très efficace qui lie nos services techniques.

Il me faut souhaiter la bienvenue à nos nouveaux commerçants : à l'épicerie, devenue "Le Marché de Gaïa", au bar-tabac "Le St Nazaire",... et remercier les partants pour tout ce qu'ils ont apporté à notre village. J'accueille avec plaisir les nouveaux propriétaires de notre camping "L'Abri Côtier" et ceux des Croisières "Fée des Iles" reprises par les Croisières Inter-Iles.

Avant de terminer, je voudrais remercier tous ceux d'entre vous qui entretiennent devant chez eux. C'est tous ensemble que nous ferons de notre village un lieu agréable où il fait bon vivre.

Sylvain GAURIER

Maire de Saint-Nazaire-sur-Charente

3



Démarches administratives

La Préfecture de la Charente-Maritime a mis en place la plateforme téléphonique

**Ligne Directe France Services
au 05 46 001 001**

Le principe de cette plateforme est d'offrir sur des horaires décalés : **de 16h00 à 20h00**
une aide
pour vos démarches administratives.

La Maison des Services Au Public

Les permanences gratuites de la Maison des Services Au Public de Tonnay-Charente assurées par Madame Corinne Charrier ont toujours lieu les **mercredis tous les 15 jours de 13h30 à 16h00** après un prise de rendez-vous au **06 02 59 50 57** ou à : **bus.france.services@gmail.com**

À bord du fourgon équipé et connecté, situé sur la place du 11 novembre, elle vous aidera aux multiples démarches administratives auprès de divers organismes.



Assistantes sociales

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Secrétariat : 05 46 87 27 57
Délégation Territoriale du Pays Rochefortais,
Aunis, Sud-Marennes, Oléron,
28, Rue Chanzy
CS 30157
17306 ROCHEFORT CEDEX
Cinq permanences par semaine se tiennent
à la Mairie de SOUBISE,
2, Rue du 18 juin 1940
17780 SOUBISE



Délivrance des titres d'identité

PASSEPORTS - CARTES D'IDENTITÉ



Suite aux décisions gouvernementales, vous avez la possibilité, pour prouver votre identité, de continuer à utiliser votre titre pendant 5 ans après son expiration, initialement fixée à 10 ans. Notamment pour le passage des examens et pour l'inscription au permis de conduire : les élèves et étudiants pourront ainsi présenter lors des examens scolaires ou universitaires un titre périmé depuis moins de 5 ans.

Pour gagner du temps lors de votre rendez-vous, il est indispensable de présenter les pièces justificatives requises au format papier, dont le formulaire CERFA. Notez également votre numéro de pré-demande en ligne.

- Commencez par prendre rendez-vous en mairie le plus tôt possible.
- Effectuez **votre pré-demande en ligne.**
- Achetez un timbre fiscal électronique s'il est obligatoire pour votre demande.

Afin d'éviter le rejet de votre dossier, veillez à bien respecter les consignes pour les photos et autres justificatifs requis pour l'instruction de votre demande.

Réunissez tous les documents exigés dont :

- Votre carte d'identité
- **Photo d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes.**
- Justificatif de domicile.
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple).
- **Numéro de pré-demande si vous avez fait votre démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet).**

Vérifiez si l'état civil de votre lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance papier (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.

LA VIE MUNICIPALE

Synthèse des séances du Conseil Municipal



SÉANCE DU 31 JANVIER 2022

Absents de la séance : Barthélémy Valérie, Tranquard Antony

Délibération n°22.01.05

DOMAINE ET PATRIMOINE

Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un talus situé rue de Lupin (limite parcelle ZA197) en vue de sa cession, et autorisation de cession – modification de la délibération n°21.11.68 du 22 novembre 2021.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n°22.01.06

ACTION SOCIALE

Attribution d'une aide financière exceptionnelle pour la prise en charge de la participation financière du bénéficiaire aux paniers alimentaires de l'association Solidarité Alimentaire du Canton de Saint-Agnant.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n°22.01.07

ACTION SOCIALE

Attribution d'une aide financière exceptionnelle pour la prise en charge d'une facture de redevance d'ordures ménagères

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n°22.01.08

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention de prestation de service entre la ville de Rochefort et Saint-Nazaire-sur-Charente – marquage routier.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n°22.01.09

PERSONNEL

Adhésion au service retraite du Centre de Gestion - Convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite relevant de la CNRACL.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n°22.01.10

PERSONNEL

Protection sociale complémentaire - Débat sur les garanties accordées aux agents.

Votants : 13 - Pour : 13

Délibération n°22.01.11

FINANCES

Budget participatif.

Ce budget de Saint-Nazaire-sur-Charente permettrait à chaque personne résidant à Saint-Nazaire-sur-Charente de déposer des projets pour agir directement sur son cadre de vie.

Votants : 13 - Pour : 13



SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2022

Absents de la séance : Yasmine Piperol, Barthélémy Valérie, Tranquard Antony

Délibération n°22.01.13

PERSONNEL

Modification du tableau des emplois et des effectifs – Création d'un poste d'agent de bibliothèque - chargé de communication à temps non complet (25/35ème) – modification de la délibération n°21.10.58 du 11 octobre 2021.

Votants : 12 Pour : 12



SÉANCE DU 7 MARS 2022



Absents de la séance : Barthélémy Valérie, Tranquard Antony

Délibération n°22.03.15

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à vacance de poste.

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.03.16

FINANCES

Budget principal – Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2022.

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.03.17

INTERCOMMUNALITÉ

Retrait du SIVU Cuisine Rochefort Océan - Étude d'impact - complément à la délibération n°211279 du 06/12/2021.

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.03.18

INTERCOMMUNALITÉ

Retrait de la commune de Saint-Hippolyte du Syndicat Jeunesse Enfance Intercommunal (SEJI)

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.03.19

PERSONNEL

Avancements de grade 2022 – Création et suppression d'emplois

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.03.20

PERSONNEL

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les besoins du service technique.

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.03.21

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Budget participatif - Règlement

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.03.22

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Votants : 13 Pour : 13

BON À SAVOIR :

L'AFOC 17

Association de Défense des Consommateurs et des Locataires

vous assiste dans de très nombreux domaines.

Des permanences sont assurées le 1er mardi de chaque mois, de 14h à 17h, dans la salle des associations, 6, place du 11 Novembre à Saint-Nazaire-sur-Charente.

Rochefort : 06 81 88 07 63 - afocrochefort17@gmail.com

Lagord : 05 46 41 11 50 - assofoconso17@gmail.com

LA VIE MUNICIPALE

Synthèse des séances du Conseil Municipal

SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

Absents de la séance : Barthélémy Valérie, Tranquard Antony

Délibération n°22.04.39

FINANCES

Budget Locaux Commerciaux – Compte de gestion 2021

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.40

FINANCES

Budget du Port – Compte de gestion 2021

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.41

FINANCES

Budget principal – Compte de gestion 2021

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.42

FINANCES

Budget Locaux commerciaux – Compte administratif 2021

Votants : 11 Pour : 11

Délibération n°22.04.43

FINANCES

Budget du Port – Compte administratif 2021

Votants : 11 Pour : 11

Délibération n°22.04.44

FINANCES

Budget principal – Compte administratif 2021

Votants : 11 Pour : 11

Délibération n°22.04.45

FINANCES

Reprise et intégration des résultats du budget annexe Locaux commerciaux au budget principal

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.46

FINANCES

Budget principal – Vote des taux de fiscalité locale 2022

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.47

FINANCES

Budget principal – Subventions aux associations au titre de l'année 2022

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.48

FINANCES

Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.49

FINANCES

Budget principal – Budget primitif 2022

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.50

FINANCES

Budget du Port – Budget primitif 2022

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.51

FINANCES

Budget du Port – Amortissements - actualisation des durées et conditions

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.52

PORT

Convention d'occupation temporaire des infrastructures de la zone de mouillage et annexes – Croisières Inter Îles

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.53

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Représentation de la commune dans les organismes extérieurs – modification de la délibération n°200951 du 24 septembre 2020

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.54

PERSONNEL

Recrutement d'un agent contractuel à temps non complet sur emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité pour les besoins du service de restauration scolaire

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.55

PERSONNEL

Modification du tableau des emplois et des effectifs – Création d'un poste de responsable du service scolaire-cuisinier

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.56

PERSONNEL

Recrutement d'un contractuel à temps non complet sur emploi non permanent pour l'entretien des bâtiments communaux, le restaurant scolaire, et l'encadrement de la pause méridienne à l'école (accroissement temporaire d'activité)

Votants : 13 Pour : 13

Délibération n°22.04.57

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Mise à disposition de locaux communaux pour les associations à but non lucratif communale ou d'intérêt communal

Votants : 13 Pour : 13

Vous avez des questions ou vous voulez en savoir plus...

N'hésitez pas à interroger vos élus... Ils sont à votre disposition pour vous répondre et vous informer.



LA VIE MUNICIPALE

Synthèse des séances du Conseil Municipal

Les résultats des élections d'avril et juin



SÉANCE DU 16 Mai 2022

Absents de la séance : Barthélémy Valérie, Tranquard Antony, Yasmine Piperol

Délibération n°22.05.59

FINANCES – Budget principal

Décision modificative n°1

Votants: 12 Pour : 12

Délibération n°22.05.60

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Contrat carte carburant PRO U

Votants: 12 Pour : 12

Délibération n°22.05.61

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Règlement du marché communal - modification

Votants: 12 Pour : 12

Délibération n°22.05.62

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bibliothèque municipale – convention de bénévolat

Votants: 12 Pour : 12

Délibération n°22.05.63

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Modalités de publicité des actes de la commune

Votants: 12 Pour : 12

Délibération n°22.05.64

DOMAINE ET PATRIMOINE

Vente immeuble sis 1-3 rue du Grand Village

Votants: 12 Pour : 12

MOT DE L'OPPOSITION

En application des dispositions de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la majorité municipale élue doit permettre aux membres de son opposition de s'exprimer au sein des publications qu'elle émet pour informer les administrés de son action.

Les deux membres de l'opposition actuelle n'ont pas fait parvenir la participation écrite qui leur était demandée.



Résultats de l'Élection Présidentielle du 24 Avril 2022 sur notre commune :

Inscrits : 941 - Votants : 777
Blancs : 53 - Nuls : 25 - Exprimés : 699

Mr Emmanuel Macron : 322 - 46%
Mme Marine Le Pen : 377 - 53.93%

Résultats des Élections Législatives du 19 Juin 2022 sur notre commune :

Inscrits : 945 - Votants : 476
Blancs : 34 - Nuls : 5 - Exprimés : 437

Mr Christophe Plassard : 200
Mme Werbrouck Séverine : 237

La publication électronique des actes de la commune

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales

L'ordonnance n°2021-13101 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Cette réforme poursuit trois finalités : l'information du public, l'entrée en vigueur des actes et leur conservation.

À compter du 1^{er} juillet 2022, les actes de la commune (délibérations, arrêtés municipaux,...) feront l'objet d'une **publication électronique sur le site internet de la mairie** : www.sainnazairesurcharente.fr

Le **compte-rendu sommaire du Conseil Municipal disparaît**. Faisant doublon avec le procès-verbal de séance, **il est remplacé par une liste de délibérations** examinées par le Conseil Municipal à la mairie dans le délai d'une semaine. Cette liste est également mise en ligne sur le site internet.

Le **procès-verbal** de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Il est ensuite **publié sur le site internet dans la semaine qui suit son arrêt en séance**.

Néanmoins, un exemplaire papier des actes ainsi publiés sera tenu à la disposition du public sur simple demande.

LES FINANCES : LE BUDGET PRINCIPAL

Les orientations du budget ...

Voté par le Conseil Municipal le 11 avril 2022, le budget primitif 2022 de la commune poursuit l'effort (à maintenir dans les années à venir) de reconstitution d'une capacité d'autofinancement structurelle, qui passe nécessairement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement (autant que faire se peut, compte tenu de la conjoncture actuelle), et par la valorisation des recettes de fonctionnement pour lesquelles nous disposons de peu de leviers.

Les capacités d'autofinancement dégagées devront permettre de faire face aux principales dépenses obligatoires, telles que les dépenses de voirie. Elles devront également permettre à la commune d'investir pour la remise en état et la pérennité de son patrimoine bâti, sans recourir à l'emprunt - pour le moment.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe foncière, cette année encore (Le Conseil n'est plus décisionnaire sur le taux de la taxe d'habitation qui reste applicable sur les résidences secondaires).

L'encours de la dette de la commune est supérieur à la moyenne départementale. Cependant, si l'endettement de la commune reste élevé par rapport à sa capacité d'autofinancement, il est loin du seuil critique.

Les actions de l'équipe municipale afin de reconstituer cette indispensable capacité d'autofinancement portent déjà leurs fruits et vont être confortées par la fin de la plupart des emprunts en cours, d'ici à 2029. Quant à l'emprunt relatif aux travaux de la traversée du bourg, il se termine en 2044.

Le budget actuel tient en compte la dissolution au 31 décembre dernier du budget annexe des locaux commerciaux et son intégration au budget principal en 2022.

Ce dernier devrait être marqué par le lancement des travaux de restauration de l'église qui pourraient débuter en fin d'année si les subventions sollicitées sont effectivement obtenues. Une enveloppe de 610 000 euros est affectée à ces travaux qui nécessiteront peut-être des crédits complémentaires en 2023, compte tenu de l'instabilité des prix des matériaux et d'éventuels aléas lors des travaux.

L'équipe municipale est optimiste car le projet soutenu financièrement par la Fondation du Patrimoine a déjà obtenu un premier accord de subvention de l'état, et est dans l'attente d'accords pour de substantielles autres aides financières.

Comme l'an passé, une enveloppe budgétaire de 60 000 euros est prévue pour les travaux de voirie en investissement, en plus des travaux d'entretien qui impactent la section de fonctionnement à hauteur d'environ 30 000 euros, l'objectif étant de reconduire ces crédits chaque année.

... primitif 2022 de la commune

Une enveloppe de 232 000 euros est reconduite en investissement pour le paiement au Département du solde de la participation de la commune aux travaux d'aménagement de la traversée du bourg.

Des travaux nécessaires de restauration sont prévus dans différents bâtiments communaux pour environ 42 000 euros. Des subventions seront sollicitées pour ces travaux.

Concernant l'école, en plus de petits aménagements et d'achats d'équipements divers, son équipement numérique se poursuit avec une enveloppe d'environ 12 000 euros pour l'achat de 30 tablettes et d'un vidéoprojecteur interactif supplémentaire avec l'aide financière du Plan de Relance de l'État.

Des enveloppes d'environ 43 000 euros en section d'investissement et d'environ 16 000 euros en section de fonctionnement ont pu être réservées afin de constituer une enveloppe budgétaire provisoire pour répondre à des besoins non identifiés. Les dépenses imprévues font obligatoirement l'objet d'une décision modificative du budget en cours, votée par le Conseil Municipal. En cas de non utilisation des enveloppes correspondantes, les sommes qui les constituent abonderont le résultat de la section en fin d'année (en augmentation de l'excédent ou en diminution d'un éventuel déficit).

Le budget 2022 du port ne nécessitera pas d'être abondé par le budget principal, notamment grâce aux provisions constituées sur les exercices précédents.

Les travaux de confortement provisoire de la passerelle de la Fontaine Royale qui dessert le ponton d'accostage ont été réalisés pour 14 600 euros HT afin de permettre son ouverture au public et ainsi maintenir l'activité économique sur le site et son attractivité sur le territoire. Des subventions ont été sollicitées à hauteur de 8 000 euros à cet effet.

Par ailleurs, l'activité des croisiéristes permet de générer des recettes indispensables pour envisager la remise en état de la zone de mouillage.

Des études d'impact devront être lancées en 2022 à la demande des services des Monuments Historiques afin de pouvoir envisager à plus longue échéance la reconstruction de la passerelle. Ces études sont estimées à 40 000 euros HT, mais font l'objet d'une aide financière conséquente prise sur les fonds européens Leader.

Par ailleurs, il est prévu de sortir la totalité des corps-morts du port (dalle de béton, au fond de l'eau, reliée à une bouée à laquelle les bateaux s'amarrent) pour un coût estimé à 8 000 euros HT, afin de pouvoir établir un plan technique et financier de remise en état, lequel permettra de lancer l'étude de faisabilité d'une réouverture, dès que possible, de notre zone de mouillage aux plaisanciers.

LES FINANCES : LE BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2022

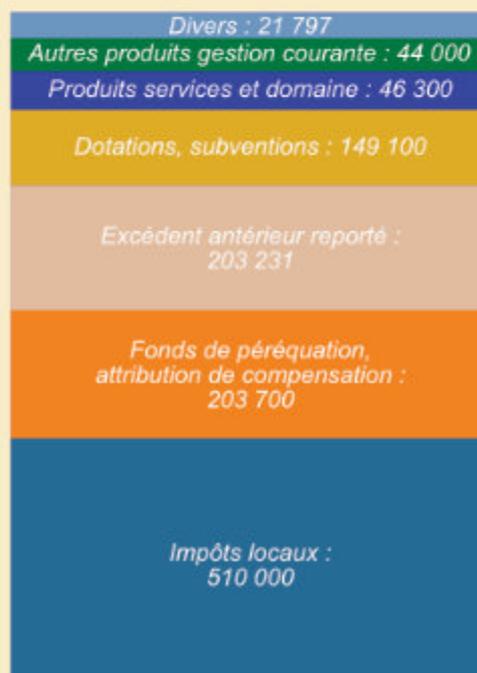
Dépenses de fonctionnement 1 178 128 euros

FONCTIONNEMENT



Recettes de fonctionnement 1 178 128 euros

FONCTIONNEMENT



Dépenses d'investissement 1 242 494 euros

INVESTISSEMENT



Recettes d'investissement 1 242 494 euros

INVESTISSEMENT



L'HABITAT ET LA SANTÉ

Améliorer votre patrimoine ...

La réhabilitation des logements privés est une des priorités de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan. C'est la raison pour laquelle elle a lancé en 2019 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui permet à des propriétaires privés de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement technique et administratif pour concrétiser leur projet.

La commune de Saint-Nazaire-sur-Charente apporte également son soutien financier aux projets locatifs situés dans un périmètre renforcé en cœur de bourg.

À ce jour, l'OPAH-RU a permis la rénovation de 36 logements locatifs, dont 2 sont situés en centre bourg, grâce à des subventions pouvant couvrir jusqu'à 65% du montant total des travaux.

Dans ce cadre, la CARO et la commune de Saint-Nazaire-sur-Charente organisent une réunion publique à destination des propriétaires bailleurs et des investisseurs qui sont particulièrement concernés par ce dispositif.



... avec l'OPAH-RU

Lors de cette rencontre, plusieurs partenaires interviendront pour présenter et expliquer les dispositifs d'aide, les systèmes de défiscalisation ainsi que les rôles et fonctions de chacun des acteurs auprès des propriétaires.

Un grand nombre de questions relatives à l'investissement locatif, à la réhabilitation des logements et à la gestion locative pourra être abordé.

Vous avez un projet de réhabilitation ou réfléchissez à la possibilité de vous lancer dans l'investissement locatif ?

Nous vous donnons rendez-vous le mercredi 28 septembre à 18h00 à la Salle des fêtes de Saint-Nazaire-sur-Charente

La même démarche est organisée par la commune de **Port-des-Barques le mardi 27 septembre à 18h00** à la salle des fêtes de la commune

Vos mutuelles de santé

Dans une volonté de faciliter l'accès aux soins pour tous, les élus de la commune ont fait le choix de vous présenter trois mutuelles santé communales adaptées à vos besoins :

AXA

Monsieur Bauchaud au 06 42 39 55 06

MUTUALIA

Madame Callaud au 06 23 42 46 52

SOLIMUT qui devient MUTAMI

Madame Senechaud au 06 86 42 57 95

La commune est en partenariat avec celles-ci, et vous propose une solution de complémentaire santé accessible à tous les administrés.

Avec des tarifs préférentiels, sans questionnaire, sans aucune limite d'âge et sans délai d'attente à la souscription.

Des permanences seront mises en place pour Septembre 2022 et si nécessaire les conseillers peuvent venir à votre domicile.

N'hésitez pas à demander des renseignements.

10

Investissement | Réhabilitation | Défisicalisation | Habitat | Travaux | Subventions | Location | Adaptation | Projet

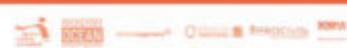


Réunion publique

Informations sur le logement : Investissement ou réhabilitation Vous pouvez bénéficier d'aides !

Le 28 septembre 2022
Rendez-vous à la Salle des fêtes de SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE à 18H00

CARO
Embarquez



LA VIE CITOYENNE

La célébration du 8 mai 1945



Le dimanche 8 mai 2022, sous un soleil généreux, et devant le monument aux morts de notre commune, furent commémorées avec recueillement et dignité, la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Un certain nombre de personnalités s'étaient jointes à notre maire, Monsieur Sylvain Gaurier, accompagné pour l'occasion de quelques élus de la commune.

Ainsi, étaient présents Madame Lydie Demené, Maire de Port des Barques, Monsieur Lionel Pacaud, Maire de Soubise et Conseiller départemental, Monsieur Simon Villars, Maire de Saint-Froult, Monsieur Didier Portron, Maire de Moëze, Monsieur Gérard Bieth, Président de la branche locale de la Fédération Nationale des Combattants Républicains, et quelques autorités militaires, sans oublier certains membres de l'association Restitution 17.

Un texte de la ministre des anciens combattants fut lu par trois élèves du CM2.

En fin de cérémonie, Monsieur Bernard Hautefeuille, Maître Principal à la retraite, fut décoré de La Croix du Combattant et du Titre de la Reconnaissance de la Nation pour sa participation à la surveillance du trafic maritime pendant le conflit Iran-Irak dans le golfe d'Oman et le golfe Persique.



Le budget participatif

Cette initiative originale de la municipalité vous était annoncée et décrite en page 11 du bulletin de l'été 2021, puis rappelée plus en détail dans le bulletin de l'hiver dernier.

Le règlement complet est à consulter en mairie ou sur son site internet.

Pour rappel, il s'agit d'une première pour notre collectivité.

Elle consiste à demander aux citoyens de notre commune de proposer, puis d'élire un projet pensé dans un but d'utilité publique et d'intérêt général, projet que la municipalité se chargera ensuite de réaliser.

L'objectif initial était qu'en juin dernier la municipalité choisisse, en commission, trois projets parmi tous ceux déposés, puis les propose au vote de la population de notre village.

Malheureusement, le nombre de projets proposés n'étant pas suffisant, elle a dû se résoudre à prolonger l'opération, consistant au dépôt préalable des projets en mairie, jusqu'au 31 décembre prochain.

Citoyens de plus de 15 ans, imaginez votre village de demain et participez à son évolution, ... pour le bien de tous...

L'équipe municipale compte sur vous.

**LES DÉCHETS, UN PROBLÈME ?
NON, QUE DES SOLUTIONS !**

**J'UTILISE MES TONTES DE JARDIN
POUR FAIRE DU PAILLAGE
= 0 DÉPLACEMENT À LA DÉCHETTERIE**



+ de solutions sur www.ajppc.rochefortocéan.fr

ROCHEFORT
OCEAN

LA VIE CITOYENNE

Gestion de l'éclairage public

Le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) de la Charente-Maritime assure la gestion des réseaux communaux de l'éclairage public.

Le SDEER fait intervenir des entreprises pour les réparations des points lumineux qui lui sont signalés en panne par la commune.

Celle-ci ainsi que le SDEER ne disposant d'aucun outil spécifique pour repérer d'éventuelles pannes, nous invitons les habitants à signaler à la mairie tout dysfonctionnement constaté sur le réseau d'éclairage public en communiquant le numéro du candélabre concerné (commençant par XN...) que vous trouverez sur les plaques ou étiquettes apposées sur chaque poteau d'éclairage :



XN026

Signalement à faire de préférence par mail à l'adresse suivante :

mairie@stnazairesurcharente.fr

(joindre si possible une photo de la plaque d'identification présente sur chaque poteau) ou par téléphone au 05 46 84 81 01

Votre signalement sera relayé auprès du SDEER pour une réparation sous 4 jours ouvrés.

LES DÉCHETS, UN PROBLÈME ?

NON, QUE DES SOLUTIONS !

JE FABRIQUE MA LESSIVE
- 0 PLASTIQUE / 0 CARTON



+ de solutions sur www.ayssie-rocheportocéan.fr

ROCHEPORT
OCEAN

Voirie et bonne conduite ...

Les réfections de la rue des Lauriers, de la rue de l'Église et de la rue de Lupin ont été réalisées en juin dernier par décision de la commune.

Même si le revêtement de ces routes paraît meilleur, il est toujours nécessaire de continuer à respecter les limitations de vitesse.

Les zones 30 sont situées à proximité des commerces et des écoles. Chaque jour, de nombreux enfants et des personnes à mobilité réduite les empruntent. Ils restent prioritaires.

Nous rappelons aussi que l'emplacement réservé aux cars, rue du Bourg, en bordure de la place du 11 novembre, n'est pas un lieu de stationnement pour un arrêt minute...

En effet, un seul véhicule stationné là (sous le panneau d'interdiction de stationner) nuit à la vision des véhicules sortant de la place ou du chemin de l'Aubrée.

Il existe un parking en face de la boulangerie et des places de stationnement autour de la place du 11 novembre.

N'hésitez pas à en informer vos amis ou vos connaissances qui habitent les villes de Soubise et de Port des Barques.

Un peu de civisme et de respect ...

Merci à tous ceux qui prennent le temps de désherber devant chez eux sans herbicide. Non seulement votre geste est vertueux pour la nature, mais il l'est aussi pour notre village.

Merci aussi à ceux qui, souvent excédés, ramassent les déjections canines laissées par des chiens non errants et des maîtres ignorant l'utilisation des petits sacs collecteurs.

Un petit conseil à ces derniers : Incluez dans votre marche quotidienne, le fait de vous baisser, vous vous en porterez encore mieux, les autres aussi...!

Vous avez des questions ou vous voulez en savoir plus... N'hésitez pas à interroger vos élus...

Ils sont à votre disposition pour vous répondre et vous informer.

12



LA VIE COMMUNALE

Nouveau : le parcours de santé



Un parcours de santé pour les enfants a été réalisé au printemps dernier sur les espaces verts du Square de la République, aux abords de l'école et du terrain de sport.

Les travaux d'installation ont été faits en collaboration avec les services techniques de Port des Barques dans le cadre de la coopération entre nos services, reconduite pour 2022, tant cette mutualisation est efficace et profitable pour notre commune.

Sur la photo du haut, Anne de St-Nazaire et Jean-Philippe de Port des Barques en plein travail.

Il faut débroussailler ...

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé est une obligation du Code Forestier (art. L-131-10 à L-131-16).

Le non-respect des obligations légales de débroussaillage expose à :

- Une mise en demeure de débroussailler.
- L'exécution d'office des travaux à vos frais.
- Jusqu'à 1 500 € d'amende et jusqu'à 30 € par m2 soumis à OLD non débroussaillé.
- L'indemnisation éventuelle du préjudice subi par un tiers en cas d'incendie

Terre végétale à donner :

En septembre prochain, la mairie de St-Nazaire tiendra deux permanences à cet effet. Se rapprocher d'elle pour en connaître les dates.



Surveillons le moustique tigre

Le moustique tigre, espèce particulièrement agressive envers l'homme pendant la journée et potentiellement vectrice de maladies, réapparaît dans nos villages.

Pour limiter au maximum les risques d'infection et les nuisances occasionnées par ce moustique, il est essentiel de lutter contre sa prolifération.



Le Service Départemental de démoustication de la Charente-Maritime se mobilise contre le " moustique tigre ".

Participez à la surveillance de cette espèce invasive, signalez toute présence suspecte du " moustique tigre "

Une application Smartphone pour signaler les moustiques est à votre disposition. Vous pouvez photographier les moustiques et signaler leur présence directement sur l'application. Cet outil permet également d'identifier les moustiques parmi les autres insectes et de connaître les "bons gestes" de prévention.



Préparé par le Service Départemental de Démoustication de la Charente-Maritime. Il s'agit d'un outil de prévention et de surveillance. Il n'a pas de valeur médicale. © 2022



L'ECOLE - LA JEUNESSE

Les 6 jours de trottinette ...

Fin d'après midi en fête, ce mercredi 22 juin dernier, car notre commune accueillait sur son territoire la 4ème étape des "6 jours de trottinette". Après trois années pendant lesquelles la compétition fut absente de St-Nazaire, le plaisir et la joie de renouer enfin avec cette sympathique manifestation se lisaient sur tous les visages, ceux des enfants comme ceux des plus grands.

La place du 11 Novembre, théâtre de la remise des récompenses, a retenti des applaudissements et des cris de satisfaction des équipes gagnantes, car notre commune accueillait, ce jour-là, un contre la montre par équipes.

De nombreux sportifs ont également reçu des récompenses individuelles. Pour leur comportement et leurs résultats, des prix leur ont été remis, comme ceux de la gentillesse, du sourire, de la sportivité, de l'endurance,...etc, etc.

Cet événement était organisé par l'association Trait d'Union Intercommunal qui permet aux enfants de CM2 et de 6ème de représenter leur village en participant à 7 courses de trottinettes dans 7 communes différentes.

Ludique, sportive, mais aussi pédagogique, cette compétition se veut également un moment d'éducation civique pour chacun des participants.

Un grand merci à notre service technique, aux parents et aux bénévoles, sans lesquels cette manifestation, très réussie de l'avis de tous, n'aurait pu avoir lieu.

Nos futurs CM2 et 6ème sont invités, l'année prochaine, à venir représenter fièrement la commune de Saint-Nazaire-sur-Charente.



Remise des récompenses aux 3 équipes gagnantes du jour devant la foule des autres participants et des nombreux spectateurs présents pour les acclamer.

Le préfet dans notre école ...



Le 25 janvier dernier, le préfet de Charente-Maritime, Mr Nicolas Basselier, accompagné de notre sous-préfet alors en fonction, Mr Jean-Paul Normand, de la directrice académique alors en fonction, Mme Annick Baillou, de Mr Lionel Pacaud, conseiller départemental, de Mr Sylvain Gaurier, maire de St-Nazaire, de la directrice de notre école primaire et d'élus de la commune, était en visite dans nos locaux scolaires.

Cet honneur nous était fait car nous avons été l'une des premières communes rurales à montrer l'exemple en équipant nos quatre classes et notre restaurant scolaire de capteurs de CO2, profitant d'un fond de 20 millions d'euros mis en place à l'automne dernier à cet effet.

14



Notre équipe St-Nazairienne / Port-Barquaise en présence de son coach Emy et des maires des deux communes, respectivement Mr Sylvain Gaurier et Mme Lydie Demené.



Le restaurant scolaire

La restauration de nos enfants scolarisés est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale.

C'est pourquoi elle faisait l'objet d'un de ses projets soutenus lors de la campagne électorale de 2020, projet qu'elle s'est appliquée depuis lors à mettre en œuvre avec détermination.

Ainsi, après des mois de discussion, notre commune est enfin sortie de son engagement auprès de Cuisine Rochefort Océan.

À la rentrée prochaine, la cuisine collective ne nourrira plus nos scolaires.

Les plats que dégusteront nos enfants (déguster est un terme approprié, car cela fait partie du but recherché) seront préparés sur place par un(e) cuisinier(e) en privilégiant une cuisine faite à partir de produits locaux cultivés ou élaborés de façon responsable.

Ainsi, à compter du 1er septembre prochain, conformément aux exigences de la municipalité, le service de restauration scolaire fera au maximum appel aux produits frais, locaux et bio pour proposer aux enfants des menus équilibrés, variés et adaptés, et ce, avec une hygiène alimentaire scrupuleusement respectée.

L'une des finalités voulues de ce changement est aussi d'orienter les enfants vers l'apprentissage du goût, le respect de la nourriture et la découverte de nouveaux produits grâce à des actions pédagogiques faites en liaison avec les enseignants et/ou les producteurs locaux, en incluant, pourquoi pas, la participation ponctuelle des parents et des enfants, invités à réaliser des plats ou à élaborer des menus.

Manger local et responsable est aussi le meilleur moyen de réduire le gaspillage alimentaire tout en se nourrissant mieux.

Cette pratique plus vertueuse participe aussi à l'économie locale.

À NE PAS MANQUER :

**Cet été,
marché estival gourmand
sur la place du 11 novembre,
avec restauration sur place et animation.
Voir les dates en page 19.**




Le recensement militaire

Les jeunes (garçons et filles) qui ont atteint l'âge de 16 ans sont tenus de se faire recenser à partir du jour anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'à la fin du troisième mois suivant.

Se présenter en Mairie muni :

- * d'une pièce d'identité (en cours de validité)
- * du livret de famille des parents
- * d'un justificatif de domicile

Ce recensement obligatoire permet l'inscription à la journée défense et citoyenneté ainsi que l'inscription d'office à l'âge de 18 ans sur la liste électorale.

ATTENTION : l'attestation à la journée défense et citoyenneté est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'Autorité Publique.



Le service civique

Une mission pour chacun au service de tous.

L'engagement volontaire de 6 à 12 mois en Service Civique s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans (et jusqu'à 30 ans en cas de handicap). Le Service Civique offre la garantie d'une expérience unique pour aider les autres tout en acquérant confiance en soi.

L'Agence du Service Civique assure sa mise en œuvre depuis 2016. Elle assure également la déclinaison française des volets Jeunesse & Sport du programme européen Erasmus+ et du Corps européen de solidarité.

<https://www.service-civique.gouv.fr>



Le service national universel

Il s'adresse à tous les jeunes Français âgés de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir en apprenant ce qu'est l'engagement pour son pays.

Il donne l'opportunité de découvrir la vie collective au sein d'un centre accueillant environ 200 jeunes venus de toute la France pendant 2 semaines. Une occasion unique de créer des liens nouveaux, de développer la culture de l'engagement et d'affirmer sa place dans la société. C'est aussi l'occasion de découvrir un autre territoire.

Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans.

<https://www.snu.gouv.fr>

15

LA VIE ASSOCIATIVE

Calendrier des manifestations

Les manifestations du 2^{ème} semestre 2022 qui nous ont été communiquées :

Lundi 15 août, esplanade de la Fontaine Royale
Feu d'artifice, bal populaire et restauration

Samedi 17 septembre, salle des fêtes
Soirée dansante années 80

Dimanche 9 octobre, salle des fêtes
Après-midi théâtre

Samedi 29 octobre, salle des fêtes
Repas dansant, soirée Halloween

Samedi 19 novembre, salle des fêtes
Repas dansant, soirée beaujolais

Samedi 3 décembre, salle des fêtes
Marché de Noël

Dimanche 4 décembre, salle des fêtes
Marché de Noël

Dimanche 18 décembre, salle des fêtes
Père Noël des enfants de la commune

La pandémie de COVID 19 s'étendant, certaines des manifestations annoncées ci-dessus sont susceptibles d'être repoussées, voire annulées, en fonction des mesures gouvernementales prises pour juguler son expansion.

Message du comité des fêtes

*Vous avez un peu de temps libre...
Vous avez envie d'animer votre commune...
Vous aimez la convivialité...
Alors, n'hésitez pas !
Venez rejoindre le comité des fêtes.*

A bientôt !

*Chantal
Présidente du comité des fêtes - 06 37 32 86 82*

Nos associations

ACCA (Chasse)

Monsieur Patrick Gabard : 06 12 76 75 40

Association des Parents d'Elèves " Les P'tits Lupins "

Madame Micha Gerrentsen : 06 32 79 88 67
<https://www.facebook.com/lesptitslupins>

Chorale Jean Déré

Monsieur Christian Guitard : 05 46 83 86 08
cris.guitard@wanadoo.fr

Club Nautique des Fontaines - Adhérent à l'Association du Nautisme en Pays Rochefortais
Monsieur Jean-Robert Millet

Comité des fêtes de Saint-Nazaire-sur-Charente

Madame Chantal Daviaud : 06 37 32 86 82
<https://www.facebook.com/comitedesfetes.stnazairesurcharente>

Company Line Dance 17

Madame Bouzaïd : 06 48 35 14 65
joellelinedance@gmail.com

Culture et Patrimoine à Saint-Nazaire-sur-Charente

Monsieur Hervé Nocquet : 07 60 45 59 16

Fédération Nationale des Combattants

Républicains Monsieur Gérard Bieth : 06 09 68 68 17
gebieth@gmail.com

Petits et Grands à Saint-Nazaire

Atelier peinture, dessin

Madame Marie-Brigitte Gonzalez :
07 81 23 22 52

Atelier photo

Monsieur Dominique Proust : 06 76 14 53 74
<https://contrastes17.wixsite.com/photo>

Poneys-Parc

Madame Eberhard : 06 19 69 10 26
<https://www.facebook.com/doudou17780>

Scène en Chœur : Théâtre

Madame Monique Robin : 06 84 63 74 67

Tous en Scène

Madame Séverine Beneyton : 06 98 41 04 97
tous-en-scene@sfr.fr

UNRPA Section Cantonale de Saint-Agnant

Monsieur Norbert Ragot : 06 85 54 58 04

16

LA VIE CULTURELLE

L'exposition peinture et photo



Les 17, 18 et 19 juin derniers, l'atelier dessin et peinture, ainsi que l'atelier photographie de l'association "Petits et Grands à Saint-Nazaire" organisaient leur exposition annuelle dans la salle des fêtes de la commune.

Malgré une chaleur excessive pour un mois de juin, la manifestation fut un succès, et les visiteurs furent nombreux à venir admirer les œuvres exposées.

Comme il se doit pour toute exposition artistique qui se respecte, celle-ci avait commencé par un vernissage, le vendredi 17 juin en soirée, autour d'un buffet organisé par les membres de l'association.

Au cours de ces trois jours, œuvres et produits dérivés, tels que marque-pages, cartes ou sets de table, furent vendus au profit de l'association.

Rendez-vous est pris pour 2023.

Une nouvelle association est née. Elle se nomme " Culture et Patrimoine à Saint-Nazaire-sur-Charente ". Résolument tournée vers notre église une fois restaurée, elle s'est donnée pour but de la faire vivre culturellement.



La bibliothèque nouvelle

Durant le mois de Mars 2022, la bibliothèque municipale a été transférée au 5, rue du Grand village, se rapprochant ainsi de L'Agence Postale Communale, afin d'offrir une amplitude horaire d'ouverture plus importante au public.

Notre nouvelle bibliothécaire se nomme Sandrine Dumas. Elle a été recrutée pour remplacer Martine Nuttin partie à la retraite au 1er Avril.



Sandrine Sylvain Gaurier, maire Martine

Pour tout emprunt de livre, de CD, de DVD, ou de livre audio, et pour l'accès à la connexion internet, **l'inscription gratuite est obligatoire.**

Pour les dons de livres, seront acceptés les documents récents et en parfait état. Ils seront intégrés dans les collections s'ils enrichissent réellement les fonds. La bibliothèque fonctionne toujours en partenariat avec la Médiathèque Départementale : md17.charente-maritime.fr

Vous pouvez aussi passer une commande précise auprès de Sandrine qui vous informera de la disponibilité de l'ouvrage.

Grâce à une équipe de bénévoles qui participent au bon fonctionnement de la bibliothèque, des ateliers de crochet, de macramé, de mail'art sont dispensés certains jeudis après-midi sur inscription préalable.

Si vous-même détenez un savoir-faire que vous souhaitez faire partager, n'hésitez pas à venir rencontrer Sandrine pour en parler.

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi :	15H00 - 18H00
Mercredi :	10H00 - 12H00 14h00 - 18h00
Vendredi :	14H00 - 18H00
Samedi :	10H00 - 12H00

Fermé au public le lundi et le jeudi

17

LA VIE DU VILLAGE

Nos nouveaux commerçants ...



Bienvenue à Loïc et Florian qui ont pris en main avec gentillesse et sourire les destinées de notre épicerie devenue " Le Marché de Gaïa ".

Nul doute que leur jeune enthousiasme trouvera gré auprès des St-Nazairiennes et des St-Nazairiens heureux de voir se perpétuer ce commerce si indispensable à leur vie de tous les jours.

Produits de qualité et plats confectionnés avec soin vous attendent, servis quoiqu'il arrive avec un large sourire.



Bienvenue également à Stéphanie et Pascal qui viennent de reprendre en main notre bar / tabac " Le Saint-Nazaire ".

En plus de leur accueil chaleureux, tous ceux qui cherchent un moment de sympathique convivialité prendront plaisir, aux beaux jours, à s'asseoir sous les parasols de la terrasse pour profiter d'un bon café, d'un apéritif entre amis, ou de toute autre boisson rafraîchissante.

Tout cela après avoir joué leur date de naissance au loto, ou avoir acheté leurs journaux et magazines préférés.

Merci à Stéphanie et Pascal de participer, comme Loïc et Florian, à la vie de notre village.



L'ostéopathie et Ostéo Truck 17



PRISE DE RENDEZ-VOUS:
SUR DOCTOLIS OU
AU 07 85 56 77 13



Ostéo Truck 17



AGATHE TAPON

VOTRE CABINET
D'OSTÉOPATHIE MOBIL
EN CHARENTE MARITIME

PRÉSENT DANS
VOTRE COMMUNE
TOUS LES JEUDIS
À PARTIR DU 8 SEPTEMBRE 2022



OSTÉO TRUCK



OSTEOTRUCK_17

L'ostéopathie dont bon nombre d'entre nous ont besoin se déplace à notre porte....

À tous ceux que cela concerne, notez qu'à compter du jeudi 8 septembre prochain, et tous les jeudis par la suite, Agathe Tapon, ostéopathe, sera présente sur la place du 11 Novembre pour vous proposer ses services.

Vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous.

La forme grâce à Natural Form'



Succès grandissant pour Natural Form'. Grâce au professionnalisme et à la bienveillance de Liliane, de plus en plus d'amateurs viennent profiter de ses conseils pour un renforcement musculaire réussi.

LA VIE DU VILLAGE

Le marché estival gourmand



Place du 11 novembre

MARCHÉ ESTIVAL GOURMAND

Restauration sur place et animation à partir de 19h

Samedi 9 juillet	animé par l'Électro School du conservatoire de Rochefort
Samedi 23 juillet	animé par Gaëtan Henrion
Samedi 6 août	animé par Quentin Winter
Samedi 20 août	animé par Paulo Lucazeau

Gourmets et amateurs de convivialité, retenez ces dates et venez vous détendre dans une bonne ambiance garantie sur la place du 11 Novembre à St-Nazaire... à partir de 19h et jusque tard dans la soirée.

La fête populaire du 15 août

Beaucoup, parmi nous et autour de nous, n'ont pas oublié la traditionnelle fête du 15 août avec son bal populaire ponctué par un feu d'artifice, mais supprimée de nos calendriers, ces deux dernières années, pour cause de crise sanitaire.

Le comité des fêtes et la commune de St-Nazaire ont décidé de renouer en 2022 avec cet événement très attendu.

Ainsi, le 15 août prochain, sur l'esplanade de la Fontaine Royale de Lupin, nous pourrons à nouveau nous retrouver, festoyer, danser et admirer un feu d'artifice tiré sur le thème de Disney par Mr Barbarie et sa société JRB Événements.

Le comité des fêtes et la municipalité de St-Nazaire vous attendent nombreux ce jour-là.



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerté les habitants

SOYEZ

**ALERTÉ
PRÉVENU
INFORMÉ**

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre Commune s'est équipée de l'application **PanneauPocket**

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de votre Commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

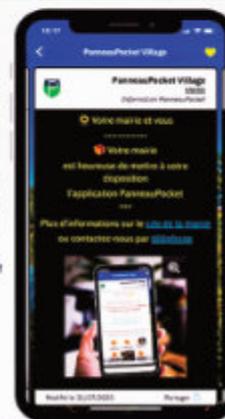
1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**.

2 Ouvrez **PanneauPocket** et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte, 100 % anonyme !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !



19

Si vous souhaitez être informés des manifestations prévues dans votre commune et au delà,

Si vous souhaitez être prévenus lorsque des changements ou des incidents perturbent la vie quotidienne de votre village,

Si vous souhaitez être alertés lorsque des événements exceptionnels, qu'ils soient météorologiques ou tout autres, risquent de survenir,

ALORS,
téléchargez l'application
PANNEAUPOCKET

pour votre smartphone ou votre tablette.

Elle vous garantit d'être toujours informés, en temps et en heure, de ce qui se passe dans votre commune, et même au delà.



Toute
l'équipe municipale
vous souhaite
un bel été



BULLETIN MUNICIPAL - Été 2022